# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2009

\_\_\_\_\_\_

## RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

## **SOUS-AMENDEMENT**

N° 2137

présenté par le Gouvernement

-----

à l'amendement n° 1925 (rect.) de M. Bur

### **APRÈS L'ARTICLE 26**

Supprimer l'alinéa 7.

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement supprime une précision redondante, les unions et fédérations des caisses étant déjà comprises dans le champ de l'article L. 217-3 pour la nomination de leurs directeurs et agents comptables.